

COMMUNIQUE DU CENADEP CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE DETOURNEMENT DES DENIERS PUBLICS EN RDC

Le Centre National d'Appui au Développement et à la Participation Populaire- CENADEP- ONG de la Société Civile congolaise, engagée dans la lutte pour la bonne gouvernance, pour les droits économiques et sociaux et contre la pauvreté de la population congolaise, se réjouit des efforts du Président de la République de lutter contre la corruption et le détournement des deniers publics.

Il salue et encourage les actions entreprises pour traquer et mettre devant la justice les personnes impliquées dans le détournement des deniers publics et, en particulier, des fonds liés au « Programme des 100 jours du Président de la République ». Il accueille avec satisfaction la création de l'Agence de la prévention et de lutte contre la Corruption (APLC).

Le CENADEP note l'efficacité du travail actuel des autorités judiciaires congolaises qui interpellent et mettent en détention des gestionnaires publics et des personnalités politiques soupçonnés d'implication dans la dilapidation des fonds destinés aux travaux de construction des infrastructures publiques tant attendues par la population.

Eu égard à ce qui précède, le CENADEP recommande :

- **Au Président de la République de :**
 - S'assurer que l'Agence de la prévention et de lutte contre la corruption, APLC soit une structure réellement indépendante et composée des personnalités connues pour leur intégrité, sens de la justice et respect des droits humains provenant de diverses composantes de la Nation (Institutions publiques, Société Civile, Universités et autres) ;
 - Engager l'APLC dans des actions transparentes et l'amener à collaborer activement avec les organisations de la société civile sur l'ensemble du pays ;
 - Permettre que l'APLC se saisisse de la documentation empilée par le Professeur LUZOLO BAMBI, ancien Conseiller à la Présidence en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent. Et qu'elle n'ignore pas les différents rapports publiés par les ONG ;
 - Instruire le Gouvernement d'orienter les éventuelles sommes d'argent récupérées par la Justice, à l'amélioration des conditions sociales de la population et principalement à la réhabilitation et le renforcement des structures sanitaires.

- **Aux Autorités judiciaires de :**
 - Ne pas limiter les enquêtes et la traque au Programme des 100 jours du Président de la République, mais de les étendre sur plusieurs autres dossiers pour lesquels les organisations de la société civile ont tiré la sonnette d'alarme comme par exemple, le Parc Agro-industriel de Bukanga Lonzo et d'autres.
 - Encourager les procureurs, les magistrats et les juges de la République à demeurer intègres, impartiaux et respectueux des procédures légales et des droits de la défense.

Le CENADEP reste engagé avec d'autres organisations de la société civile pour mobiliser la population contre la corruption et le détournement des deniers publics.

Fait à Kinshasa, le 20 avril 2020

Danny SINGOMA
Directeur Général du CENADEP